

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION SEANCE DU 25 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt cinq mars à vingt heures le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA, LARROZE, ROSOLEN.

Absents : Mme FEMENIAS Sabine, Mr FEMENIAS Eric, Mr LACOSTE.

Date de la convocation : 20 mars 2013.

Monsieur BANCILLON Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

COMPTE DE GESTION 2012 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme BENTEJAC Christine, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 315 172,17 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 002.
- Déficit de la section d'investissement d'un montant de 189 765,80 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 001.

- Restes à réaliser en dépenses : 211 000 €
- Restes à réaliser en recettes : 51 500 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme BENTEJAC Christine, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 19 825,31 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 002.
- Excédent de la section d'investissement d'un montant de 187 748,48 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 001.

- Restes à réaliser en dépenses : 150 000 €

COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme BENTEJAC Christine, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 14 117,42 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 002.

- Excédent de la section d'investissement d'un montant de 15 963,97 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 001.

- Restes à réaliser en dépenses : 15 000 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme BENTEJAC Christine, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 514,01 € à reprendre au budget primitif 2013 au compte 002.

COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et c

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE A. DUPUY-CHAUVIN

Monsieur BANCILLON, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques d'une partie de la rue André Dupuy-Chauvin sur laquelle des travaux de voirie vont être engagés. Il est également prévu des travaux d'éclairage public

Ayant pris contact avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde afin d'évaluer le montant des travaux, qui sont les suivants :

- travaux de dissimulation de réseaux électriques : 14555,80 €
- travaux d'éclairage public : 11303,23 € soit 13518,66 € TTC
- Maîtrise d'oeuvre 791,23 €

Mr BANCILLON rappelle au Conseil Municipal que nous pouvons bénéficier d'une subvention du S.D.E.E.G., à hauteur de 20 % des travaux H.T. d'éclairage public et de la maîtrise d'oeuvre, soit 2418, 89 €.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de déposer auprès du S.D.E.E.G. une demande financière.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX FRANCE TELECOM RUE A. DUPUY-CHAUVIN

Monsieur BANCILLON, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'enfouissement des réseaux France Telecom d'une partie de la rue André Dupuy-Chauvin sur laquelle des travaux de voirie vont être engagés.

Mr BANCILLON rappelle au Conseil Municipal que nous pouvons bénéficier d'une subvention du Conseil Général concernant ces travaux. Le montant de ces travaux étant estimés à 18 843,60 €, donc nous pourrions prétendre à une aide de 25 %, diminuée du coefficient de solidarité, soit 4007,27 €.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire des démarches nécessaires auprès du Conseil Général.

INDEMNITES ELUS

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé en accord avec les 4 adjoints de diminuer leurs indemnités, à compter du 1er avril 2013 et pour la durée du mandat.

Il propose à l'assemblée de fixer le montant des indemnités de la façon suivante :

- Maire : diminution de 21 % de l'indemnité précédente, soit environ 303 €

- Adjointes : diminution de 46,5 % de l'indemnité précédente, soit environ 300 €

Cet effort consenti par les élus, permettra en partie de couvrir le salaire du technicien recruté depuis le 15 mars pour une durée d'un an.

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 5 décembre 2011

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Après quelques discussions, le conseil municipal accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 et ont signé les membres présents.